



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 9 mai 2016 à 20h00

Présent(e)s :

- Mme Annick Deshayes, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. Marc Truan, Adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017
5. Approbation des comptes 2015 :
 - 5.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 25 avril 2016
 - 5.2 Rapport de la fiduciaire
 - 5.3. Délibération D122 : Approbation du compte de fonctionnement et du compte d'investissement 2015, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31 décembre 2015
 - 5.4. Délibération D123 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir pour 2015
6. Projets de délibération :
 - 6.1. Délibération D124 : Approbation des comptes 2015 :
 - a) De la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
 - b) De l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

- Rapport sur la situation financière de l'EMS de Drize
 - Vote de la délibération
- 6.2. Délibération D125 : Vote d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 4'977.45.- concernant les travaux de réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants au chemin Lullin
- 6.3. Délibération D126 : Approbation du nouveau règlement du Conseil des Anciens de Troinex :
- Rapport de la commission ad hoc « Règlements communaux »
 - Vote de la délibération
7. Proposition de motion : Motion M33 du groupe des Verts : *Pour le déploiement d'une offre Mobility Car-sharing sur la commune de Troinex*
8. Propositions individuelles et questions

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue au public, aux conseillers et conseillères municipaux et à la Mairie. Elle excuse M. Marc Truan, adjoint.

M. Duquesne demande l'ajout, au point 6.1 à l'ordre du jour, de la présentation par M. Forestier d'un rapport concernant les comptes de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.

Aucune autre remarque n'étant formulée au sujet de l'ordre du jour, la Présidente passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Le procès-verbal est approuvé sans remarque et avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication n'est présentée.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Projet « Les Crêts »

M. Lavorel informe que les promoteurs du projet des Crêts, terrains sur lesquels est prévue la construction d'environ 300 logements, continuent de travailler sur ce dossier.

Une séance de la commission d'urbanisme, à laquelle participeront les mandataires et les représentants de la société propriétaire des terrains, 3N INVESTISSEMENTS, est prévue le mercredi 15 juin prochain à 18h30. Les membres de cette commission recevront une convocation en temps voulu. M. Lavorel précise que cette séance sera consacrée à l'image directrice du projet et que les mandataires ne présenteront pas encore de projet d'architecture.

Une nouvelle séance d'information destinée aux riverains aura lieu en principe le lundi 27 juin (date à confirmer). Elle sera consacrée à l'image directrice du projet et aux problématiques y afférentes : circulation, mobilité douce, environnement, etc.

La Mairie souhaite également organiser une séance d'information pour toute la population de la commune au mois de septembre, lorsque des plans et des images architecturales du projet pourront être présentés.

En conclusion, M. Lavorel annonce que les promoteurs ont l'intention de déposer la demande

d'autorisation de construire à la fin de cette année.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

Sortie des aînés

M. Courbat a le plaisir d'annoncer que la sortie des aînés aura lieu le mercredi 8 juin prochain dans la région de Morat ; les participants visiteront le Papiliorama à Chiètres, puis monteront au Mont-Vully pour le repas de midi.

L'après-midi sera consacré à la visite du domaine du Petit-Château à Môtier.

Comme chaque année, les membres de la commission JSSEC seront invités à participer à cette journée toujours très appréciée des aînés.

4. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017

La Présidente demande s'il y a des propositions pour les postes de Président/e et Vice-Président/e.

Au nom du groupe PLR, M. Forestier propose M. Jean-Jacques Duquesne comme Président.

M. Duquesne est élu par acclamation.

Au nom du groupe Les Verts, Mme Latour propose Mme Brigitte Schneider-Bidaux comme Vice-Présidente.

Mme Schneider-Bidaux est élue par acclamation.

La Présidente propose de reconduire M. Olivier Niederhauser au poste de Secrétaire et Mme Dominique Schupbach à celui de Vice-secrétaire.

M. Niederhauser et Mme Schupbach sont élus par acclamation.

Au nom du groupe Hors Parti, M. Botbol propose Mme Véronique Hirsch en tant que membre du Bureau.

Mme Hirsch est élue par acclamation.

Au nom du groupe PDC, M. Bourqui propose Mme Christine Tomassi en tant que membre du Bureau.

Mme Tomassi est élue par acclamation.

5. Approbation des comptes 2015

5.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 25 avril 2016

Mme Tomassi donne lecture du rapport de la commission « finances et sécurité » :

Lors de sa séance du 25 avril 2016, la commission des finances s'est réunie afin d'étudier les comptes 2015 de la Commune.

L'examen des documents soumis à l'appréciation des commissaires a été complet et a suscité de nombreuses questions.

Compte de fonctionnement

Les membres de la commission ont examiné les rubriques du compte de fonctionnement et ont posé diverses questions à la Mairie, qui a répondu à la satisfaction des commissaires présents. Parmi les questions posées ont notamment été abordés les points suivants :

- Le budget lié à la prévoyance professionnelle est plus élevé que les comptes finaux, pour tenir compte d'éventuels rattrapages suite aux augmentations de salaires ;*
- Concernant l'entretien du bâtiment de la Grand-Cour 8, le dépassement du budget est lié au sinistre intervenu à fin décembre 2015 (casse du Bancomat et dégâts liés à l'explosion) ;*
- Concernant la salle des fêtes, la variation de montant au bilan entre 2014 et 2015 n'est pas égale au montant de l'amortissement, car les comptes finaux de la salle des fêtes ne sont pas encore bouclés ;*

- Concernant la location de la salle des fêtes, il est précisé qu'il y a une diminution des grosses locations les week-ends afin de préserver le voisinage. Il n'y a pas une volonté de rentabiliser la salle des fêtes par le biais de locations à outrance, mais de la louer le plus possible, tout en tenant compte de tous les paramètres (activité du responsable de la salle, voisinage, etc.) ;
- Concernant les cartes CFF journalières, son taux d'utilisation est particulièrement élevé à 82,6%. Les montants figurant dans les comptes ne tiennent pas compte du temps passé par le personnel communal pour la gestion des locations. Il est également relevé qu'il n'y a plus de marge sur cette opération, car les CFF ont augmenté le prix de l'abonnement, mais que la commune n'a pas répercuté cette augmentation sur les utilisateurs ;
- Les comptes liés au trafic régional, non prévus au budget (projet de navette entre Troinex et le Bachet de Pesay), s'expliquent par le fait que le projet est parti après l'approbation du budget par le Conseil municipal ;
- Concernant les abonnements de bus, il s'agit de la même action pour tous les abonnements, le partenariat 50/50 TPG-Commune n'existant plus. Cette action n'est pas limitée en nombre ;
- Concernant le cimetière, les relances faites aux familles ont porté leurs fruits et de nombreux renouvellements de concessions ont eu lieu, ce qui explique que le montant reçu excède le budget habituel ;
- Concernant le bâtiment Grand-Cour 4, le budget se base habituellement sur le budget fourni par la régie et les dépenses des années précédentes, mais il est difficile de prévoir les travaux et l'entretien. En l'occurrence, en 2015 un appartement a nécessité des travaux de rénovation, d'où le dépassement du budget ;
- Concernant le bâtiment au Grand-Cour 6, la problématique du dépassement de budget est la même que celle évoquée pour Grand-Cour 4.

Compte des investissements et bilan au 31.12.2015

Le compte des investissements 2015, tout comme le bilan au 31 décembre 2015 ont également été passés en revue.

Les honoraires d'avocats indiqués sont liés au contentieux sur construction et infiltrations dans la salle des fêtes.

Le total des investissements bruts pour 2015 s'élève à CHF 732'290.15.-.

Au terme des débats, le Président de la Commission a mis au vote les comptes 2015 bouclés de la manière suivante :

- *Compte de fonctionnement 2015* : les revenus s'élèvent à CHF 9'868'221.68 et les charges à CHF 9'066'451.94. L'excédent de recettes est de CHF 801'769.74.- ;
- *Investissements 2015* : les dépenses s'élèvent à CHF 732'290.15.- et les recettes à CHF 3'179.15. Les investissements nets sont de CHF 729'111.- ;
- *Bilan au 31.12.15* : Les actifs s'élèvent à CHF 64'385'207.65.- et les passifs à CHF 64'385'207.65.

Mme Tomassi conclut que la commission tient à souligner la clarté des documents soumis et des justifications données et remercie Mme Nicole Menu et M. Olivier Niederhauser pour le travail effectué. Les comptes de l'exercice 2015 ont été acceptés à l'unanimité par la commission qui recommande aux conseillers municipaux de les approuver.

5.2 Rapport de la fiduciaire

La Présidente donne lecture du rapport de la fiduciaire (annexe 1) qui n'appelle pas de remarque.

5.3 Délibération D122 : Approbation du compte de fonctionnement et du compte d'investissement 2015, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31 décembre 2015

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, qui est approuvée à l'unanimité :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 25 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 voix)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 9'066'451.94 aux charges et de CHF 9'868'221.68 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 801'769.74.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 732.290.15 aux dépenses et de CHF 3'179.15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 729'111.-.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 729'111.- par l'autofinancement de CHF 2'194'193.74 au moyen de la somme de CHF 1'392'424.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 801'769.74.
L'excédent de financement s'élève à CHF 1'465'082.74.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette de CHF 801'769.74 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant à l'actif un montant de CHF 64'385'207.65 qui se compose de :

	CHF
- Patrimoine financier (natures de 10 à 13)	38'936'004.80
- Patrimoine administratif (natures 14 à 15)	<u>25'449'202.85</u>
Total de l'actif	64'385'207.65

Et au passif un montant de CHF 64'385'207.65 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	494'457.10
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	23'589'572.55
- Engagement envers des entités particulières (nature 23)	56'837.80
- Provisions (nature 24)	3'746'300.--
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	7'487'400.62
- Fortune nette (nature 29)	<u>29'010'639.58</u>
Total du passif	64'385'207.65

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à :

- engagement théorique envers le fonds de pension : CHF 782'863.-.
- cautionnement solidaire envers la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées : CHF 4'000'000.-

5.4 Délibération D123 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir pour 2015

La Présidente donne lecture de la délibération suivante, qui est approuvée à l'unanimité :

*Vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 25 avril 2016,
vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 voix)**

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 figurant sur la liste annexée (annexe 2), pour un montant total de CHF 911'775.41.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

6. Projets de délibérations :

6.1 Délibération D124 : Approbation des comptes 2015 :

- a. **De la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**
- b. **De l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »**

La Présidente passe la parole à M. Forestier, membre du Conseil de fondation, qui rappelle que la commune de Troinex participe à hauteur de 25 % au financement de la Fondation intercommunale de l'EMS de Drize et qu'il s'agit de distinguer les comptes de la Fondation de ceux de l'Association : la Fondation représente les trois communes qui sont parties prenantes dans cette entreprise, tandis que l'Association est un sous-ensemble de la Fondation et gère directement l'EMS. Elle traite notamment des affaires courantes pour le bon fonctionnement de l'établissement (gestion du personnel, nourriture, machines, matériel, soins, animations, etc). Les comptes de la Fondation sont en général très simples puisque sa seule activité majeure étant la perception du loyer versé par l'EMS. M. Forestier donne ensuite lecture de son rapport (annexe 3).

La parole n'étant pas demandée suite à la présentation de ce rapport, la Présidente donne lecture de la délibération D124 suivante, qui est approuvée à l'unanimité :

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI ;

vu la séance du Conseil de Fondation du 25 avril 2016 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité ;

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal de Troinex
décide à l'unanimité (16 voix)**

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'486'358 de charges et de CHF 1'489'520 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 3'162.-.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 3'162.-.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 24'155'968.76.-.*

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'190'044.45.- de charges et de CHF 9'319'316.65.- de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 129'272.20.-
5. D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 129'272.20.-.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'949'259.81.-.

6.2 Délibération D125 : Vote d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 4'977.45.- concernant les travaux de réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants au chemin Lullin

M. Lavorel explique que la garderie d'enfants au chemin Lullin a demandé il y a quelques années une rénovation de ses jeux, notamment en raison du sol qui ne répondait plus aux exigences en matière de sécurité. La Mairie a demandé plusieurs offres à des entreprises qui ont proposé des devis allant jusqu'à CHF 60'000.-. Ce prix étant élevé, la Mairie a cherché des économies et une des solutions trouvées a été de faire démonter les anciens jeux et l'ancien sol par le service des espaces verts. Finalement, c'est donc un crédit de CHF 40'000.- qui a été voté par le Conseil municipal et les travaux ont eu lieu durant l'été dernier. Cependant, un peu avant l'ouverture du chantier, les responsables de la garderie d'enfants ont demandé l'installation d'un jeu supplémentaire et la Mairie a donné son accord, ce qui explique le dépassement de CHF 4'977.45.- qui est soumis au vote ce soir.

M. Duquesne, au nom du groupe PLR, s'étonne de ce dépassement de crédit de CHF 4'977.45.- puisque le Conseil municipal s'est engagé à hauteur de CHF 40'000.-.

M. Lavorel concède que l'Exécutif aurait dû convoquer une commission des finances, mais il rappelle que ces travaux devaient être réalisés pendant la période estivale et que cette commission aurait donc dû se réunir durant les vacances. Cependant, si les conseillers souhaitent débattre de ce crédit, M. Lavorel propose de le renvoyer en commission.

M. Duquesne précise que son intervention a simplement pour but d'éclaircir la procédure à suivre dans de telles situations.

Mme Schneider-Bidaux se dit contente de l'intervention de M. Duquesne, car les conseillers municipaux se sont retrouvés, ces dernières années, plusieurs fois dans un cas de figure identique. Le groupe des Verts avait voté en faveur de ce crédit puisqu'il était convaincu du bien-fondé de cette dépense, mais Mme Schneider-Bidaux estime que la commission des finances devrait dorénavant être convoquée pour chaque dépassement de crédit, à moins qu'il soit impossible de faire autrement.

M. Niederhauser confirme que la procédure habituelle consiste à informer le Conseil municipal ou à convoquer une commission et, si possible, de faire voter le dépassement avant de le dépenser. Dans ce cas précis, le dépassement de CHF 4'977.45.- étant peu important, la Mairie a donné son accord afin de pouvoir réaliser les travaux durant l'été, comme prévu, pour que le parc de jeux soit prêt à la rentrée scolaire.

À la question de M. Forestier, qui s'interroge sur les raisons du dépassement, M. Lavorel répond que le comité de la crèche a demandé à obtenir un jeu supplémentaire. La Mairie a accepté, même si elle tentait de limiter au strict minimum le coût de ce nouveau parc de jeux, que tout le monde trouvait déjà élevé.

M. Forestier souligne qu'il aurait été judicieux de faire part de ce crédit supplémentaire à la dernière séance de la commission des finances qui s'est tenue récemment.

M. Lavorel abonde dans le sens de M. Forestier, mais avoue que l'Exécutif a simplement oublié de mentionner ce point à cette occasion.

Mme Reymond-Dorsay émet l'hypothèse qu'une situation similaire se reproduise juste avant l'été : que faire pour que le crédit supplémentaire soit accepté de manière « licite » ?

M. Niederhauser explique que normalement, en période estivale, la Mairie peut convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal à laquelle participeront les conseillers municipaux qui ne sont pas en vacances. Si le sujet est très urgent et risque de mettre en péril l'exécution des travaux d'un bâtiment par exemple, l'Exécutif peut prendre la décision d'engager les travaux et informer ensuite le Conseil municipal en séance ou par courrier.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente procède à la lecture de la délibération suivante, qui est approuvée à l'unanimité :

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu le crédit d'engagement de CHF 40'000 destiné à financer les travaux de réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants au chemin Lullin, voté par le Conseil municipal le 16 mars 2015, vu le décompte final des travaux qui s'élève à CHF 44'977.45.-, sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 voix)**

- 1. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 4'977.45 destiné à couvrir le coût supplémentaire de ces travaux.*
- 2. D'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement jusqu'en 2025, conformément aux modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 mars 2015.*

6.3 Délibération D126 : Approbation du nouveau règlement du Conseil des Anciens de Troinex :

M. Duquesne donne lecture du rapport de la commission des règlements qui a étudié ce dossier :

*Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,*

Comme écrit dans la nouvelle version du règlement qu'il vous est demandé aujourd'hui d'adopter, le Conseil des Anciens est un organe apolitique et consultatif de réflexion et de concertation.

Depuis septembre 2014, la commission s'est réunie à maintes reprises pour étudier le règlement du Conseil des Anciens, afin de l'adapter aux dispositions actuelles.

Considérant que les autorités communales peuvent consulter ce Conseil sur différents domaines de la vie communale, une des premières décisions prises a porté sur l'ordre du jour de chaque commission, pour qu'il y figure systématiquement le point « Consultation éventuelle du Conseil des Anciens ».

Cela dénote une volonté des instances politiques communales de se poser régulièrement la question de savoir si des thématiques de la vie communale, notamment celles liées aux Aînés, sont susceptibles d'intéresser les membres du Conseil des Anciens.

Par ailleurs, il a été confirmé par les commissaires qu'à l'instar de n'importe quel citoyen, le Conseil des Anciens peut demander le cas échéant à être entendu par l'une ou l'autre commission.

De son propre chef, le Conseil des Anciens peut aussi présenter aux autorités communales des observations ou recommandations, ainsi que des propositions concernant la vie communale.

Tous ces éléments ont été débattus et approuvés par les commissaires à l'unanimité, ainsi que par une représentation du Conseil des Anciens, réunis en séance le 18 janvier de cette année.

Nul doute que ces légères modifications auront pour effet de redynamiser les contacts entre les parties et d'en augmenter leur fréquence.

En conclusion, M. Duquesne invite les conseillers municipaux à adopter ce règlement mis à jour.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante, qui est approuvée à l'unanimité :

Conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le règlement actuel qui date de 2007 et qui nécessite une mise à jour,

vu les travaux de la commission ad hoc « règlements communaux » et le rapport de cette commission, qui fait suite à la dernière séance du 18 janvier 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 voix)

1. *D'approuver les modifications apportées au règlement du Conseil des Anciens de Troinex, selon le projet annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par le Département présidentiel.*

7. Proposition de motion : Motion M33 du groupe des Verts : Pour le déploiement d'une offre Mobility Car-sharing sur la commune de Troinex

M. Calame ne donne pas lecture de l'exposé des motifs qui accompagne cette motion (voir en annexes 4 et 5), mais propose de revenir sur les points les plus importants de la démarche du groupe des Verts. La population de la commune, rappelle-t-il, augmentera très fortement ces prochaines années, ce qui aura bien entendu un impact sur la mobilité. Le groupe des Verts juge donc urgent et vital de prendre les mesures nécessaires en amont et propose pour ce faire de recourir à Mobility Car-Sharing, une société qui met à disposition 12'000 véhicules répartis dans toute la Suisse à ses sociétaires en contrepartie d'un abonnement annuel de CHF 200.-. Cette société ne pouvant anticiper les besoins, il n'existe actuellement pas d'offre Mobility Car-Sharing à Troinex et les habitants de la commune qui souhaitent en profiter doivent se rendre au Bachet-de-Pesay ou à Veyrier. Or, tant que le nombre de sociétaires troinésiens ne sera pas assez élevé, la société elle-même ne proposera pas de véhicules sur le territoire de la commune. M. Calame souligne que la commune peut néanmoins avoir un impact en créant une demande de car-sharing sur Troinex et en couvrant une partie des coûts liés à la mise en place d'un ou de plusieurs véhicules pendant une ou plusieurs années. Cette action inciterait les habitants de la commune, les entreprises ou encore les employés de la commune à utiliser les voitures de Mobility pour remplacer un de leurs véhicules, pour faire des visites ou pour transporter du matériel.

M. Calame précise que le groupe des Verts propose de réaliser une étude de faisabilité pour déterminer le coût de cette offre et les endroits où elle pourrait se déployer ; des discussions peuvent, par exemple, avoir lieu avec les investisseurs qui prévoient de créer un parking sur la parcelle des Crêts. M. Calame conclut en relevant que la motion proposée est raisonnable, car elle consiste à :

- 1) inviter la Mairie à rencontrer les représentants de Mobility pour discuter du type de contrat qui lierait la commune à cette société ;
- 2) mener une étude de faisabilité pour choisir l'emplacement et la catégorie des véhicules et présenter une proposition chiffrée au Conseil municipal, lequel étudiera la pertinence de prendre en charge un déficit éventuel.

Le groupe des Verts juge que la commune mérite de prendre ce risque, car l'offre Mobility a suscité un fort intérêt auprès de nombreuses autres communes.

Au nom du groupe PLR, Mme Bernardet remercie le groupe des Verts de revenir avec cette proposition qui fera peut-être, cette fois, plus sens que la première motion présentée il y a quelques années. Son groupe soutient cette motion, mais juge qu'elle mérite d'être renvoyée en commission Agenda 21 pour, entre autres, comparer l'offre de Mobility à celle d'autres systèmes existants et pour inviter les représentants de cette société à venir expliquer le fonctionnement exact du système et ce à quoi la commune s'engagerait.

Mme Latour fait remarquer que cette motion peut aussi être renvoyée en commission des finances puisqu'elle a un enjeu financier.

Mme Bernardet précise que cette motion sera bien entendu examinée en commission des finances, mais son groupe est d'avis qu'elle doit avant tout être renvoyée en commission Agenda 21 qui, pour le groupe PLR, semble s'imposer compte tenu de la nature de la proposition.

Tout en étant favorable à cette motion, M. Botbol estime qu'elle vient trois ans trop tôt, car la population de la commune n'augmentera pas sensiblement avant la construction du quartier des Crêts. En la soumettant aujourd'hui, les élus ne lui donnent pas beaucoup de chance de réussir, faute d'un nombre suffisant de sociétaires potentiels par rapport au nombre actuel d'habitants à Troinex.

Pour rebondir sur les propos de M. Botbol, Mme Schneider-Bidaux confirme que des logements seront construits sur la parcelle des Crêts, mais elle fait remarquer qu'une trentaine de villas sont prévues au chemin de Drize, à l'avenue des Crêts et au chemin de Saussac. Leurs propriétaires, qui viendront s'ajouter aux habitants actuels de la commune, se tourneront peut-être vers Mobility s'ils ont besoin

d'une deuxième voiture. Mme Schneider-Bidaux conclut qu'elle penche en faveur du renvoi en commission, peu importe laquelle, car les dépenses seront en fin de compte validées par la commission des finances. Il lui semble avant tout vital que l'étude se fasse dès à présent pour que les élus puissent tirer parti de ses résultats dans trois ans, lorsqu'ils en auront besoin.

Pour rebondir elle aussi sur les propos de M. Botbol, Mme Bernardet rappelle qu'aucune étude de marché n'a été réalisée. Si cela se trouve, la demande est à l'heure actuelle déjà assez forte pour que le projet de car-sharing puisse débuter en attendant la construction du quartier des Crêts, mais seul un travail en commission peut permettre de le déterminer. Mme Bernardet concède que ce travail peut être délégué à n'importe quelle commission, mais son groupe a le sentiment que celle des finances n'a pas pour rôle de demander des études de marché et de recevoir les représentants de Mobility.

Mme Latour est sociétaire de Mobility depuis de nombreuses années et se dit convaincue par l'offre de cette société. Elle confirme qu'une demande existe, car il est difficile de trouver une voiture Mobility à Genève pendant le week-end. De plus, quatre ou cinq parkings proposent une offre de car-sharing à Carouge. Mme Latour ajoute qu'elle n'a plus l'utilité d'une voiture personnelle depuis environ dix ans grâce à cette société qui est florissante, maîtrise bien son budget et voit le nombre de ses membres augmenter d'année en année. Quant à son fonctionnement, il est plus simple que celui des services de location traditionnels, car les voitures peuvent être retournées avant l'heure sans pénalité. Pourquoi attendre trois, cinq ou dix ans pour un service qui entraîne peu de risques financiers ? Les Troinésiens, en particulier les jeunes, seraient ravis de disposer de ce moyen de transport, d'autant plus que Troinex est très mal desservie le soir par les transports publics.

M. Bourqui estime, au nom du groupe Démocrate-Chrétien, que le moment est bien choisi pour aborder la problématique de la mobilité à Troinex, car l'agenda politique, qui peut parfois être très long, est connu. Son groupe appuie la proposition des Verts.

M. Botbol rappelle que ce projet a été refusé il y a quatre ou cinq ans en raison de son coût. La commune doit donc s'assurer que son engagement envers Mobility, qui lui coûtera cher si les conditions de cette société n'ont pas évolué, sera compensé par l'augmentation de la population. M. Botbol conclut qu'il ne s'oppose pas à ce projet, mais soutient que les conseillers municipaux ne doivent pas l'enjoliver en affirmant qu'il ne comporte aucun risque financier.

M. Lavorel observe qu'un consensus se dégage autour d'un renvoi en commission. Il confirme que le coût de ce projet était fort élevé il y a quelques années, mais suppose que Mobility a peut-être d'autres solutions à proposer aujourd'hui.

M. Calame soutient que, comme l'indique l'exposé des motifs, les clés de la réussite sont entre les mains de l'exécutif et du législatif, dans le sens où le projet ne peut fleurir que grâce à une collaboration étroite entre la commune et Mobility, à la communication réalisée autour du projet, au travail de lobbying auprès de la population et aux offres qui seront fournies (comme par exemple « Mobility@ home »). M. Calame conclut en disant qu'il est favorable à un renvoi de cette motion en commission Agenda 21, qui en débattrait.

La parole n'étant plus demandée et pour respecter le règlement, la Présidente procède tout d'abord au vote d'entrée en matière :

- **À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent d'entrer en matière sur la proposition de motion M33 du groupe des Verts.**

La Présidente procède ensuite au vote sur le renvoi en commission Agenda 21 :

- **À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent le renvoi de cette motion en commission Agenda 21.**

8. Propositions individuelles et questions

Exploitation de la Chaumière : M. Calame s'interroge sur l'avancement des discussions entre la commune et M. Labrosse relatives à l'exploitation de la Chaumière, car il lui semble que des travaux sont prévus. Il était aussi question d'un changement dans la restauration.

M. Lavorel explique que la Mairie a reçu, pas plus tard que cette semaine, MM. Mondet et Labrosse qui sont parvenus à résoudre le problème de la succession. M. Lavorel ajoute qu'il a constaté en se rendant sur place un nombre croissant de voitures dans le parking de la Chaumière, une diminution des tarifs et une volonté de rendre la restauration plus accessible. En ce qui concerne les travaux, la

commune attend de recevoir un budget global. M. Labrosse travaille avec un architecte d'intérieur, lequel va présenter un projet complet qui sera soumis au Conseil municipal. Les travaux, d'après ce projet, seront réalisés étapes par étapes en fonction de l'utilisation de la salle ; l'intérieur sera rénové en été puisque le restaurant dispose d'une terrasse. M. Lavorel conclut que l'Exécutif reviendra vers les conseillers municipaux dès qu'il sera en possession du projet global et du budget relatifs à ces travaux.

M. Calame demande si M. Labrosse a l'ambition de créer un bistrot, comme il l'a évoqué par le passé. M. Lavorel répond que M. Labrosse envisage de faire un restaurant (type « brasserie ») dans la grande salle, de la gastronomie dans la rotonde et d'aménager une petite table à l'entrée pour créer un bar à vin. Ces projets sont en cours.

Emploi de pesticides : M. Duquesne a vu récemment un employé du service de la voirie, vêtu d'une combinaison et d'un masque, en train de pulvériser des produits sur le gazon, sans doute des pesticides. Parallèlement, M. Duquesne a pris connaissance d'un questionnaire établi par Greenpeace Suisse qui mène une enquête au sein des communes romandes pour connaître leur usage en pesticides et herbicides tels que le glyphosate, qui est un produit reconnu cancérigène par l'OMS. M. Duquesne s'est rendu sur le site internet de Greenpeace et a constaté que Troinex compte parmi les communes qui n'ont pas répondu à ce questionnaire. M. Duquesne souhaite donc le soumettre à M. Lavorel afin qu'il puisse apporter les réponses au Conseil municipal.

M. Lavorel prendra volontiers connaissance de ce questionnaire, mais fera un retour au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

M. Duquesne pose tout de même ses questions et laissera le temps à M. Lavorel pour y répondre :

- *Est-ce que le glyphosate est utilisé par votre service de la voirie ? Si oui, vous êtes-vous interrogé sur un plan pour l'arrête de son utilisation à court terme et pour quelle date ?*
- *Quels sont les autres pesticides ou insecticides utilisés ? Avez-vous un plan pour l'arrêt de leur utilisation à court terme ?*
- *Avez-vous déjà évoqué des solutions alternatives à l'utilisation de ces produits chimiques en vous inspirant de ce qui est déjà entrepris par les communes de Plan-les-Ouates et Carouge ?*

M. Lavorel assure M. Duquesne qu'il lui répondra dès que possible.

Monnaie troinésienne « Les Marsillons » : Mme Hirsch a lu dans la Tribune de Genève que les familles Bidaux et Pictet ont contacté des commerces de Troinex et de Veyrier pour lancer une monnaie troinésienne. Elle demande si la Mairie en a été informée et si les familles précitées souhaitent que les autorités participent à l'extension de cette monnaie.

M. Lavorel répond que la Mairie a reçu une information succincte, mais tardivement, de sorte qu'elle n'a pas pu participer à la présentation officielle de cette monnaie. La Mairie est prête à contacter les auteurs de ce projet afin de voir si la commune peut participer d'une manière ou d'une autre.

M. Forestier s'étonne que le Conseil municipal ne soit pas mieux informé de ce genre d'initiative qui touche à la vie communautaire, sociale et économique de la commune. L'idée de cette monnaie locale ne lui déplaît pas, loin de là, mais elle aurait mérité d'être plus largement répandue auprès des autorités locales de manière à ce qu'elles puissent participer à cette inauguration. De plus, il semble pas anodin à M. Forestier de lancer une monnaie, même si elle est réservée à certains commerces, raison pour laquelle les autorités auraient dû recevoir une information et se rendre sur place.

M. Lavorel est d'accord avec M. Forestier et il rappelle le but de cette monnaie : favoriser les échanges entre commerces locaux et habitants. M. Lavorel assure le Conseil municipal que l'Exécutif va s'intéresser à cette nouvelle monnaie.

Plan directeur communal : Mme Latour s'interroge sur l'état d'avancement du plan directeur communal. M. Lavorel explique que le plan directeur communal de Troinex (PDCom), tout comme celui des autres communes, est resté en suspens depuis l'adoption du plan directeur cantonal en 2015 et la mise en place, par l'Etat, de nouvelles directives relatives aux PDCom. Une séance des magistrats est prévue prochainement au cours de laquelle M. Lavorel recevra ces directives, ce qui permettra ensuite de reprendre l'étude du plan directeur communal, de l'adapter aux nouvelles directives et de le finaliser.

Dépôts sauvages de sacs poubelles : Mme Schneider-Bidaux indique que les dépôts sauvages de sacs poubelles, qui avaient diminué grâce à l'installation de panneaux, ont recommencé dans le

quartier des Crêts ainsi qu'au chemin de Drize, où un sac plastique de 120 litres contenant des bouteilles a été déposé devant le container à PET.

M. Lavorel explique que l'Exécutif a décidé d'écrire personnellement un courrier aux habitants du chemin de Drize (lorsque les travaux seront terminés).

Travaux de réfection de la mairie : M. Forestier a une pensée émue pour la commune de Plan-les-Ouates dont le bancomat a été explosé. Il demande à l'Exécutif où en sont les travaux de réfection de la mairie de Troinex.

M. Lavorel répond que tous les devis ont été réunis, même s'il reste encore un désaccord avec l'assurance sur la serrurerie, et que les travaux devraient débuter prochainement. Il ajoute que l'Exécutif a pris un peu de temps pour réfléchir à une réorganisation de l'entrée, mais aucune des propositions ne s'est révélée satisfaisante. La configuration initiale de la réception sera donc conservée.

Dernière séance de présidence de Mme Deshayes : Mme la Présidente remercie les conseillers municipaux pour cette année de présidence qui a été très enrichissante et agréable et elle souhaite beaucoup de plaisir à son successeur.

Mme Deshayes est applaudie.

M. Lavorel, Maire, remercie Mme Deshayes pour son excellente présidence durant l'année écoulée ; il se réjouit de la bonne ambiance qui a régné au sein du Conseil et il espère que cet état d'esprit prévaudra à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h25.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal de la
COMMUNE DE TROINEX

Genève, le 19 avril 2016
9/gn/22

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, et avons procédé à l'analyse de la gestion financière et administrative de votre patrimoine.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Maire et aux Adjoints alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

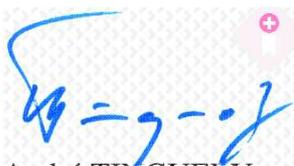
Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département Présidentiel, les dispositions légales et les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

./.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux directives aux organes de contrôle fiduciaire des Communes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Corinne BANDELIER
Experte-réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- bilans et comptes de fonctionnement comparés (pages 3-6)
- tableau de bouclage comparé (page 7)
- tableau du mode de financement (page 8)
- tableau des immobilisations du patrimoine administratif (page 9)
- tableau des immobilisations du patrimoine financier (page 10)
- engagements hors bilan (page 11)
- liste des vérifications effectuées (pages 12-16)
- analyse et commentaires (pages 17-18)

CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2015

Comptes		Dépassements
0100.3170	Dédommag. Sorties Conseil municipal	4'616.60
0100.3190	Frais divers	2'265.95
0200.3000	Indemnités Maire et adjoints	10'974.30
0200.3030	Cotisations AVS, AI, APG, AC	591.15
0200.3190	Frais divers	269.90
0500.3010	Traitements du personnel	2'185.15
0500.3130	Achats fournitures et marchandises	152.90
0500.3150	Maintenance machines	3'503.85
0500.3182	Honoraires conseillers externes	13'604.40
0500.3183	Prestations de services de tiers	1'616.06
0500.3187	Réceptions	101.80
0803.3140	Entretien immeubles par des tiers	84'092.80
0808.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	20.00
0809.3010	Traitements du personnel	9'232.15
0809.3030	Cotisations AVS, AI, APG, AC	111.65
0809.3034	Cotisation ALFA (Allocations familiales)	162.20
0809.3141	Nettoyages par des tiers	5'936.65
0900.3190	Frais divers	241.85
0900.3520	Cotis. ACG Ass.communes genevoises	45.20
1100.3099	Autres charges du personnel	446.25
1400.3150	Entretien mobilier par des tiers	406.00
1400.3180	Prestations de services de tiers	2'937.80
2100.3010	Traitements du personnel	522.80
2100.3141	Nettoyages par des tiers	14'407.50
2100.3190	Frais divers	132.00
3000.3631	Atrib. au Fds de décoration communal	14.00
3000.3650	Subvention institutions culturelles	50.00
3001.3120	Eau, énergie, combustibles	160.35
3001.3190	Frais divers	78.20
3300.3120	Eau, énergie, combustibles	7'549.50
3500.3650	Subvention institutions privées	116.00
5400.3650	Subvention inst.jeunesse	993.05
6200.3010	Traitements du personnel	4'079.45
6200.3034	Cotisation ALFA (Allocations familiales)	97.50
6200.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	956.90
6200.3142	Entretien bâtiment voirie	6'152.15
6200.3180	Prestations de services de tiers	413.50
6200.3520	Taxe surface imperméables voiries (FIA)	18.75
6500.3180	Prestations de services de tiers	6'435.00
6500.3660	Subv. abo TPG	100.00
7200.3140	Entretien immeubles par des tiers	1'764.35
7200.3150	Entretien mobilier par des tiers	2'081.70

Commune de Troinex

Comptes

7200.3182	Frais traitements autres déchets	25'897.80
7400.3120	Eau, énergie, combustibles	695.70
9000.3300	Provisions pertes sur créances /estim.	596'000.00
9501.3182	Gd-Cour 1 - Gérance, honoraires	150.05
9502.3120	Gd-Cour 2 -Eau, énergie, combustibles	482.55
9503.3140	Gd-Cour 4 - Entretien immeuble	6'821.15
9504.3120	Gd-Cour 6 - Eau, énergie, combustibles	481.85
9504.3140	Gd-Cour 6 - Entretien immeuble	6'053.00
9504.3182	Gd-Cour 6 - Gérance, honoraires	896.35
9506.3120	Dusonchet 1-5 - Eau, énergie, combustibles	622.30
9507.3120	Dusonchet 7-9 - Eau, énergie, combustibles	2'253.50
9507.3140	Dusonchet 7-9 - Entretien immeubles	80'922.30
9508.3120	Lullin 13-17 - Eau, énergie, combustibles	861.55

TOTAL

Dépassements

911'775.41

COMPTE RENDU DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'EMS DE DRIZE

1) FONDATION

Les comptes de la Fondation Intercommunale clôturent l'exercice 2015 avec un profit de Chf 3'162.- Initialement ce montant était de 43'162.- mais le Bureau du Conseil a décidé d'attribuer 40'000 à la provision pour grands travaux pour des raisons de prudence, stratégiques et de présentation des comptes.

A noter que le bénéfice 2014 avait été de Chf 6'555.70.

Pour rappel la Fondation n'a pas vocation à « gagner » de l'argent. Elle est aussi exonérée de l'impôt.

Une différence importante apparaît dans les actifs transitoires, qui passent de 40'000 environ en 2014 à 366'000 en 2015 en raison de loyers immobiliers et mobiliers, de l'intérêt du prêt octroyé à l'Association de l'EMS pour un montant total de 324'375 qui n'a pas été encaissé sur l'année 2015 mais début 2016.

Concernant la révision des comptes, l'organe de révision conclu comme suit :

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de CHF 3'162 pour l'exercice 2015, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. » (Aurefi Société Fiduciaire SA)

Par ailleurs, les comptes de la Fondation ont été approuvés à l'unanimité par son Conseil.

Quelques informations générales :

Le conseil de Fondation est composé de

Membres du bureau :

Mme Béatrice Guex-Crosier, Présidente (Bardonnex)

M. Enrico Querio, vice-Président, (Troinex)

Mme Suzanne Barthassat, membre (Carouge)

M. André Schmutz, membre (Carouge)

M. Nicolas Walder, membre (Carouge)

M. Alain Forestier, membre suppléant (Troinex)

Autres membres du Conseil :

M. Guy Lavorel

M. Daniel Fischer

M. Claude Morex

Mme Brigitte Leuzinger

Mme Helen Schneuwly

Mme Marie-Josée Naine

Mme Francine Parisod Nicolet

M. Stéphane Sizonenko

M. Jean-Philippe Terrier

Le directeur de l'établissement est M. Pascal Blum
L'infirmière-chef, nouvellement nommée, est Béatrice Hirsch de Troinex. Elle succède à Mme Grand-Mottet qui a donné sa démission après 3 ans de services.

L'établissement compte 60 lits et a un taux d'occupation de 99.64%
Nouveaux arrivés en 2015 : 17
Décès : 18

Au 31.12.15 il y avait 2 résidents de Bardonnex, 10 de Carouge et 4 de Troinex
En plus, 2 personnes venaient de familles de Bardonnex, 8 de familles de Carouge et 2 de familles de Troinex.

66 employés travaillent dans l'EMS pour un équivalent plein-temps de 54.8 postes
34 de ces gens viennent de France et 32 de Genève, dont 6 de Carouge, 3 de Troinex et 1 de Bardonnex.

COMPTE DE L'ASSOCIATION QUI GERE L'EMS (comptes de l'EMS)

Après une année 2014 difficile, marquée par une forte instabilité du personnel qui a même débouché sur une lettre anonyme de dénonciation, un absentéisme important, un manque de rigueur dans la gestion des finances ayant nécessité un audit (coûteux), de nombreuses formations (coûteuses), l'exercice s'était terminé sur une perte de Chf 415'210.92.
Les choses ont été remises à niveau par le bureau du Conseil, tant au niveau du management que de la gestion des finances. Le bureau reçoit un rapport mensuel de l'état des comptes et un membre du bureau participe à la réunion hebdomadaire de direction.
Par ailleurs le départ de personnes posant problème a permis de pacifier l'ambiance, le taux d'absentéisme est réduit à quasiment zéro.

Ainsi l'exercice 2015 se termine avec un profit de Chf 129'272.20

Le bureau, notamment au travers de mes interventions, s'est assuré de savoir si ce résultat était exceptionnel ou s'il reflétait les bénéfices de la nouvelle gestion. C'est ce deuxième cas fort heureusement qui a pu être confirmé par l'analyse approfondie des chiffres mais aussi par la fiduciaire qui révisé les comptes.

L'objectif est de maintenant rembourser au plus vite la perte de 2014, qui pour mémoire s'ajoute à la perte due à l'ouverture de l'établissement, incontournable celle-ci. La pression sera maintenue sur le contrôle des flux financiers et l'organisation interne de l'EMS.

Concernant la révision des comptes, l'organe de révision conclu comme suit :

« Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant une perte au bilan au 31 décembre 2015 de CHF 830'207.27. (Aurefi Société Fiduciaire SA)
Ce chiffre représente le cumul des exercices de l'EMS depuis son ouverture.

A fin février 2016, le résultat provisoire montrait un bénéfice de Chf 39'000 environ.

Il ne faut pas oublier qu'à l'instar d'une commune, il est difficile de savoir d'avance quelles seront les entrées. En effet, elles dépendent de :

- la fixation des tarifs de pension par l'Etat (251.- par pers/j. en 2014 et 253.- en 2015)
- des subventions versées (qui sont annoncées en diminution de 5% pour 2016 alors qu'elles se sont montées à 1'736'000 en 2014, 1'730'000 en 2015)
- du taux d'occupation (nombre de pensionnaires qui varie)
- des retards de paiements des assurances-maladies ou refus de payer certaines prestations
- de l'incapacité de paiement de la part de pensionnaires

Au vu de ce qui précède, je vous recommande de bien vouloir accepter ces états financiers.

Troinex, le 25 avril 2016

Alain Forestier
rapporteur

MOTION M33

de Mesdames Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, Sabine LATOUR , et de Messieurs Thomas JORDI, Fabrice CALAME ,conseillers municipaux, membres du groupe Verts Troinex,

Pour le déploiement d'une offre Mobility Car-sharing sur la commune de Troinex

Considérant :

- les besoins en mobilité des Troinésiens pour leurs loisirs, achats et travail.
- la nécessité de faire coïncider ces besoins de mobilité avec la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.
- la fiabilité et la reconnaissance dont bénéficie le modèle Mobility, présent dans 500 communes de Suisse dont Veyrier, Plan-les-ouates, Perly-Certoux, Puplinge ou Vérenaz.
- la distance et l'inaccessibilité en transports publics des emplacement Mobility les plus proches (TPG Bachet et Parking des Uches Veyrier)

Le groupe Verts Troinex propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à

- rencontrer les représentants de Mobility Car-sharing
- étudier avec eux le type de contrat et de véhicule les plus appropriés à la situation de la commune
- étudier les emplacements les plus appropriés, en intégrant cette problématique dans ses réflexions sur le parking dans le centre du village
- revenir auprès du Conseil municipal avec une proposition chiffrée ainsi qu'un plan de déploiement d'une ou plusieurs voitures Mobility pour 2017

Troinex, le 27.4.16

Pour le déploiement d'une offre Mobility Car-sharing sur la commune de Troinex

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

La commune de Troinex va vivre ces prochaines années une forte augmentation de sa population. Il est envisagé près de 50% d'habitants en plus dans les 10 ans à venir. Ces changements vont tout particulièrement affecter les voies de circulation déjà fortement sollicitées à l'heure actuelle.

Il est important d'offrir, à ceux qui le désirent, des alternatives à la voiture individuelle. En encourageant les modes de transports doux et les transports publics, mais également en permettant l'accès à l'autopartage par une offre Mobility car-sharing.

500 emplacements, 2'900 véhicules, 120'000 clients, la société coopérative Mobility n'a plus à faire ses preuves. Elle s'est imposée dans le paysage suisse comme un complément indispensable aux autres formes de mobilité. Sa crédibilité en fait un interlocuteur reconnu par de nombreuses collectivités publiques mais également par les CFF et d'autres compagnies de transports publics qui collaborent notamment avec elle au sein du projet « Swisspass ».

Les points forts de l'offre Mobility sont nombreux :

- Une solution simple en remplacement d'une deuxième voiture.
- Un seul abonnement permet de choisir une Smart, un véhicule électrique, une Mercedes ou un fourgon en fonction de ses besoins.
- Une flexibilité accrue pour de nombreuses entreprises qui peuvent ainsi utiliser cette flotte selon leur volume d'activité.
- Un complément idéal à l'usage des transports publics et du vélo pour les personnes qui ne possèdent pas de voiture.
- 35'000 places de parking sont économisées en Suisse.
- 27'000 véhicules de moins sur les routes suisses.
- Une flotte plus respectueuse de l'environnement que la moyenne des véhicules roulant en suisse, grâce notamment à des véhicules récents.

Une ou plusieurs voitures Mobility à Troinex représenteraient donc un plus pour les habitants et les entreprises de la commune. Ce, ou ces véhicules pourraient également être utilisés par l'administration communale pour les déplacements de l'exécutif et des collaborateurs.

Logiquement, la coopérative Mobility ne peut se permettre de perdre de l'argent avec un véhicule sous-utilisé. Peu de sociétaires dans un quartier ou une commune signifie : pas de déploiement de véhicule. Pas de véhicule à disposition signifie : pas d'encouragement à prendre un abonnement Mobility et donc peu de sociétaires. C'est le serpent qui se mord la queue !

Heureusement une solution existe grâce au partenariat entre les collectivités publiques concernées et la coopérative. En garantissant le déficit d'exploitation, la commune pourrait permettre le déploiement rapide d'un ou plusieurs véhicules. Ce coût d'exploitation, qui peut varier en fonction de la formule et des véhicules choisis, sera réduit du montant de chaque utilisation par un privé ou une entreprise. Ce déficit n'est par ailleurs pas prévu pour durer. L'évolution attendue du nombre d'utilisation et d'utilisateurs doit permettre de rendre le système rentable en quelques années. Il s'agit de donner l'impulsion et non de « subventionner » sur le long terme l'activité d'une entreprise privée, au bénéfice d'un petit nombre. Si, malgré les actions de communication et les mesures de sensibilisations réalisées par les différentes parties, la rentabilité ne devait pas être atteinte, il sera toujours possible de renoncer à ce service.